



**Fédération de la Santé et de l'Action Sociale
(FSAS-CGTG)**

Rue Maurice MARTIN, 97 100 Basse-Terre
0690.28.19.86
fsas.cgtg@laposte.net
www.veyatifsascgtg.org



COMMUNIQUE DE PRESSE - 19 Juin 2018



Ce jour, Mardi 19 Juin 2018, la FSAS-CGTG apprend avec stupeur le décès d'Ernest DANINTHE, avocat de formation - ancien secrétaire du Parti Communiste Guadeloupéen - cofondateur du mouvement syndical CGT en Guadeloupe.

La FSAS-CGTG affirme que la Guadeloupe vient de perdre une grande personnalité qui aura marqué la politique, l'action sociale et le cercle intellectuel Guadeloupéen pendant des décennies.

Homme discret mais volontaire pour l'action, chaque fois que l'intérêt général de la Guadeloupe le réclamait. Internationaliste convaincu et combattant de la cause de son île, il nous quitte non sans avoir laissé à la postérité un héritage conséquent.

La FSAS-CGTG a bénéficié d'une partie de cet héritage de par son action syndicale mais aussi de par son témoignage sur la création de la sécurité sociale en Guadeloupe... lors de la conférence fédérale de Janvier 2016 sur le même sujet.

La FSAS-CGTG publie, en pièce jointe à ce communiqué, ce témoignage vivant qui démontre l'engagement de cet Homme. Par les temps qui courent où les attaques contre les conquies des travailleurs sont quotidiennes, la jeune génération doit connaître les sacrifices des aînés.

Merci camarade Guy, nous saurons te prendre en exemple.

Pointe-à-Pitre, le 19 Juin 2018

Le secrétaire général,



BELAIR Philippe



**Fédération de la Santé et de l'Action Sociale
(FSAS-CGTG)**

Rue Maurice MARTIN, 97 100 Basse-Terre
0690.28.19.86
fsas.cgtg@laposte.net
www.veyatifsascgtg.org



**CONFERENCE FEDERALE DU Mercredi 27 JANVIER 2016
CGOSH - Gourbeyre**

" La sécurité sociale en Guadeloupe... déjà 67 années de droits "

Intervention du camarade Guy DANINTHE

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

La Fédération CGTG de la Santé et de l'Action Sociale a bien voulu me demander d'évoquer l'installation de la Sécurité Sociale à la Guadeloupe. Je la remercie de l'intérêt qu'elle porte à ces vestiges que les désastres du temps ont miraculeusement épargnés à mon souvenir.

Aussi, de la mémoire défaillante du nonagénaire que je suis, il ne faut pas s'attendre à de bien précises informations, encore moins à un exposé exhaustif sur le sujet. Les historiens émérites qui, Dieu en soit loué, foisonnent aujourd'hui dans notre pays se chargeront, un jour ou l'autre, d'édifier en la matière l'actuelle génération. Cette période si exaltante de notre histoire mérite, en effet, d'être mieux connue.

Pour tenter de répondre aux vœux des initiateurs de cette rencontre, ne disposant pas d'archives j'ai fait appel à des vagues et combien lointaines réminiscences, ma mémoire étant ce qu'elle est devenue. Je me suis aidé aussi d'un petit document non publié écrit par mon ami feu Gabriel Serman qui a vécu au quotidien, jusqu'à son départ à la retraite, toute l'évolution de la Caisse de Guadeloupe. Que puis-je en dire qui ne soit déjà connu ?

Les péripéties de l'existence m'ont conduit à vivre de près, pendant quatre années, les tout débuts de la de la Sécurité Sociale en Guadeloupe. Injustement frappé par la Justice coloniale, exclu du Barreau et condamné au chômage, j'eus la bonne fortune d'intégrer en décembre 1949 les effectifs du tout nouvel organisme. Ce fut pour moi une expérience d'un grand enrichissement.

En effet, ma vie a pris un bien autre cours quand, le 8 Décembre 1949, je passai le seuil de cette belle demeure coloniale en bois qui s'étendait, entre cour et jardin, de l'Impasse Brissot de Warville au Quai Lefèvre. Le bâtiment aujourd'hui disparu, remplacé par celui de feu le Docteur Proto, et qui avait appartenu à la famille Némauzat, abritait depuis quelques semaines le siège de la toute récente Caisse Générale de la Sécurité Sociale.

On l'a assez dit, mais il faut le répéter : Instituée depuis 1945 en France, sous le ministère du communiste Ambroise Croizat, la Sécurité Sociale était catégoriquement refusée aux citoyens de l'empire colonial.

Bien qu'érigée en département français depuis 1946 la Guadeloupe, comme les autres pays baptisés « Départements d'outre mer », était exclue du bénéfice de cette conquête sociale. Or, la situation sanitaire et sociale du pays était des plus déplorables. Faute de soins élémentaires les gens agonisaient et mouraient d'affections parfois bénignes. Egalement aussi dans ou suite à de graves et nombreux accidents du travail. Dans les campagnes, malgré la traditionnelle solidarité familiale, les salariés vieilliss avant l'âge ou estropiés au travail terminaient leur vie dans un extrême dénuement. D'autres s'en allaient en ville encombrer les rues où pullulaient mendiants, vieillards, handicapés de toutes sortes. Ils y laissaient souvent leurs vies à même le trottoir. La peinture sociale de l'époque peut-être entrevue dans certains romans.

Nous étions loin de la situation d'aujourd'hui où ne sont pas rares les foyers que fait vivre la petite pension d'un vieux parent. Le pays avait besoin d'un régime efficace de protection sociale.

Au pouvoir depuis 1946, les socialistes se soucieront fort peu du sort des travailleurs de nos pays. « Gérants loyaux » du système capitaliste, comme l'avouait lui-même l'un de leurs grands dirigeants, les gouvernements socialistes se sont surtout illustrés dans la répression des travailleurs et dans les guerres coloniales pour protéger les superprofits des firmes capitalistes. Bien avant la sale guerre d'Algérie, dès 1946, ils se sont surtout distingués dans la conduite de la guerre au Viêt-Nam, dans les pires atrocités à Madagascar et en Afrique, en particulier en Côte d'Ivoire. C'est une vérité historique qu'il ne faut pas cacher, si l'on veut participer à l'évolution de notre pays.

Au cours de cette période donc, l'introduction de la Sécurité sociale en Guadeloupe était bien le cadet des soucis des dirigeants français. Il me revient, en effet, que vers 1947, une mission parlementaire dirigée, si je ne m'abuse par un nommé Viatte, ayant planché sur le sujet avait conclu à peu près en ces termes : « A mon avis les lois sociales sont inapplicables dans ces pays. ». Cette pièce importante du dossier que j'ai longtemps conservé a été emportée par l'un des cyclones qui ont détruit certains de mes documents. Il sera facile aux intéressés de la retrouver dans celles du Parlement français.

Une chose pourtant est incontestable et que l'histoire devra mettre en exergue. C'est que, pour faire reculer les gouvernants français, il a fallu des luttes opiniâtres et héroïques des travailleurs guadeloupéens, guyanais, martiniquais et réunionnais, relayées par les interventions et les démarches des députés communistes de l'époque. Ici en Guadeloupe, les grandes grèves des ouvriers agricoles et industriels du secteur sucrier surtout, menées sous la direction des Amédée Fengarol, Sabin Ducadosse, Paul Thilby, Herman Songeons, Siméon Pioche, Nicolas Ludger, Auguste Sainte Luce et autres dirigeants de la CGT ont été déterminantes. Les interventions retentissantes de Gerty Archimède et de Rosan Girard, tant au parlement français qu'auprès des ministères concernés ont fait le reste.

C'est donc ainsi qu'officiellement et sur le papier le régime de Sécurité sociale a été déclaré applicable en Guadeloupe à partir du 1er Juillet 1948. Mais que de péripéties il a fallu affronter ! Que de combats il a fallu livrer pour arriver à la Sécurité Sociale d'aujourd'hui, violemment attaquée, il est vrai, depuis un certain temps.

Ce ne fut pas une mince affaire. Car, les textes publiés qui pouvaient donner un léger espoir aux salariés, restait encore à les faire appliquer. On s'est heurté à la résistance acharnée d'une administration, ci-devant coloniale, aux ordres d'un patronat féroce hostile à l'implantation de la Sécurité sociale. Nommé pour faire appliquer la nouvelle législation, un Directeur régional, du nom de Colladant, basé en Martinique, sous les prétextes les plus divers freinait des deux pieds. Il faut dire qu'à l'instigation conjuguée du patronat, des politiciens rétrogrades et de certains syndicalistes stipendiés, misant sur l'ignorance, une partie de salariés se déclaraient opposés à la revendication de l'écrasante majorité de leurs camarades.

C'est donc les éléments les plus conscients, les plus résolus, les plus déterminés de notre classe ouvrière qui se sont mobilisés, sont descendus dans la rue, par milliers dans les puissantes manifestations de la CGT, pour imposer que les premiers textes, encore bien insuffisants, trouvent enfin un commencement d'application. Dans tout le pays la masse des travailleurs s'est levée. Des dockers de Basse-Terre aux ouvriers des usines sucrières, des employés du commerce aux travailleurs agricoles du Marquisat, de Rougeole, du Comté de Lohéac, de Grosse Montagne, de partout montait l'inflexible volonté du pays de bénéficier de la protection sociale.

Permettez-moi, à ce point de mes propos, de rendre hommage à la magnifique classe ouvrière de mon pays et à ses dirigeants de l'époque. Je ne puis m'empêcher de penser à quelques uns d'entre eux les Norbert Daulcle, Félix Gouno, Hilarion Pétilaire, Faustin Delmestre du Nord Grande-Terre, les Dubail Elisa, Auguste Sainte-Luce, l'ouvrière agricole Onestas de surcroît célèbre oratrice créole de la côte au vent, les Léon Ibalot du nord Basse-Terre, les Gontran Loïal, David Nabot, Bertin Cottellon de la région de Sainte-Anne. Sans compter tous les autres dont les noms ont quitté ma mémoire. Que tous ces vaillants combattants de la lutte de classe soient honorés et restent à jamais dans le cœur des travailleurs guadeloupéens. Leur vigilance a été déterminante sur le terrain.

Puisque, le 1er Juillet 1948 passé, il n'y eut aucun début du commencement d'ouverture de la Caisse de Sécurité sociale. C'est alors qu'intervient l'extraordinaire personnalité d'Amédée Fengarol. alors Secrétaire général de l'Union locale CGT. S'appuyant sur les premiers textes publiés, il entreprend de bousculer la résistance d'une administration, toujours coloniale, décidée à retarder le plus possible l'application de la nouvelle législation.

Non sans mal, Fengarol parvient cependant à obtenir, début 1949, la nomination du premier Conseil d'administration. Ce conseil comprendra dans sa partie salariée notamment lui-même accompagné de Félix Edinval, Sabin Ducadosse, Nicolas Ludger, Herman Songeons, Paul Thilby, Mathurin Gob, deux ouvriers dockers de Basse-Terre : Lellis et Paller, des ouvriers agricoles comme Médard Zopissa de Trois Rivières, Tertullien Ondée de Port-Louis ou Blanquet de Saint-François .

Autant que je m'en souviens, se trouvaient dans le groupe patronal, MM. Isaac commerçant à Pointe-à-Pitre, André Baudin entrepreneur de Travaux Publics, Guy Dormoy agriculteur à Capesterre qui n'était pas encore Belle Eau, autant.

Les petits exploitants agricoles étaient représentés par un sympathique baie-mahaultien dont le nom m'échappe. Le Conseil nommé se réunit et désigne son bureau avec Fengarol comme président. **La Caisse existait enfin mais encore sur le papier.**

Avec sa fougue proverbiale, le premier Président de la Caisse virtuelle, à la tête d'une délégation syndicale, comprenant Félix Edinval et Paul Thilby, part en France à l'assaut des ministères pour débloquer les freins administratifs. Il en profite pour procéder à la recherche d'un directeur de l'organisation en gestation. Les syndicalistes français l'orientent vers un Guadeloupéen venant d'une des Compagnies d'Assurances récemment nationalisées et qui avait rang de chef de service dans une Caisse primaire de la région parisienne.

De retour en Guadeloupe, Fengarol recrute de son propre chef le premier employé de la nouvelle Caisse Générale de Sécurité Sociale. Ce sera Madame Paulette Thilby. Il installe la nouvelle employée dans une pièce de son domicile de l'Assainissement (Maison des Anciens Combattants). Ce sera, pour l'histoire, le premier siège de la Sécurité sociale en Guadeloupe. Par la suite, usant de sa qualité de Premier Adjoint au Maire, il transfère la Caisse dans une petite pièce de la Mairie de Pointe-à-Pitre, Rue Achille René Boisneuf. Il poursuivra le recrutement en engageant Madame Ena Domichard qui deviendra Madame Erblond.

Il entreprend l'acquisition de l'immeuble Némauzat, alors propriété d'un de ses amis M. Jean-Baptiste, un ancien combattant, grand mutilé de guerre, résidant en France. L'affaire conclue, troisième transfert dans les quatre pièces de ce bâtiment du Quai Lefèvre. Mais, les lieux ne s'y prêtant pas, le Conseil continuera de se réunir dans la salle de délibérations de la Mairie de Pointe-à-Pitre. Nous sommes alors au mois de septembre 1949.

Les services de la Caisse fonctionneront dans ce local exigu plusieurs mois, avant de s'installer en 1952, toujours Quai Lefèvre, dans l'immeuble Diligenti occupé jusque là par les Chantiers Viviers. Acquis par la Caisse grâce aux diligences de Fengarol, lequel décédé le 10 Janvier 1951 n'a pu assister à cette quatrième installation, cet immeuble a été pendant longtemps le siège des activités de l'institution.

Au fil des semaines depuis ce mois de septembre, le Président continue d'étoffer les effectifs de l'organisme. Ce sera pour seconder M. Eugène Alexis qui venait d'obtenir son agrément en qualité de directeur : Monsieur Ruart, chef comptable récemment licencié de l'industrie sucrière et Mademoiselle Fonvielle, sœur du président du Tribunal de Pointe-à-Pitre arrivant d'une Caisse de France.

Seront aussi recrutés, Mesdames Gabrielle Martial-Cipolin, Maxime Méraut-Erblond, Messieurs Charles Ferbac, Bernard Alexis, Frantz Flagie, Maya, Gilbert Pelmard et quelques autres. Nous n'étions pas tellement plus d'une douzaine quand j'intégrai moi-même l'équipe, trois mois plus tard.

A l'époque, conçue pour gérer l'ensemble de la protection sociale des salariés, savoir les branches Vieillesse, Maladie, Maternité, Accidents du travail et même les Allocations Familiales, l'activité de la Caisse se bornait à trois services : Immatriculation des Salariés et des employeurs, Perception des cotisations sociales et Gestion de l'Allocation aux Vieux Travailleurs salariés. Soit dit en passant, les législations sur l'Assurance Maladie ou la Pension Vieillesse ne rentreront en application que six ans plus tard, suite à de luttes homériques. Entre temps les Accidents du travail et les Allocations familiales jusque là, gérés par des organismes privés étaient devenus de la compétence de la Caisse Générale.

En 1949 donc, il incombait au premier des trois services de recenser les entreprises et leurs personnels en recueillant données d'état-civil et autres informations de chacun, afin de lui faire attribuer par un organisme parisien, un numéro d'immatriculation. Cela nécessitait la coopération des employeurs. Jamais tâche ne fut plus difficile, car la plupart de ces derniers, pour ne pas payer leurs cotisations, encourageaient les salariés à s'opposer à la retenue du précompte et à refuser de produire leurs pièces d'état-civil. Cette situation était particulièrement observée à la Côte sous le vent.

La Caisse a vaincu cette résistance grâce à l'aide pédagogique des syndicalistes CGT et des militants progressistes qui parcouraient le pays pour informer les travailleurs, leur expliquer le fonctionnement de la nouvelle institution et leur montrer le bénéfice qu'ils en tireraient. Moi-même, par des articles du journal l'Étincelle, diffusé alors à quelque 10.000 exemplaires, je participais à cette entreprise d'information.

Le second groupe de travail s'occupait de la rentrée des cotisations. Encore aujourd'hui, je le présume, c'est loin d'être la tâche la plus facile de la Caisse. Mais ce fut à l'époque l'objet de pires difficultés qu'on ne commença à surmonter que, bien plus tard, lorsque je mis en place un service contentieux.

Enfin, le troisième service de l'organisme naissant était celui de l'Allocation aux Vieux Travailleurs Salariés. Les employés devaient recevoir les dossiers de demande, leur délivrer un numéro d'entrée, vérifier l'exactitude des documents et conclure à l'ouverture ou non des droits du postulant au bénéfice de l'allocation.

En vertu du nouveau texte, les travailleurs âgés de 65 ans (ou de 60 en cas d'inaptitude au travail) justifiant de 25 ans d'activité salariée pouvaient prétendre à une allocation trimestrielle d'un montant assez faible dont je n'ai pas gardé le souvenir.

A cet effet, existaient des imprimés de certificat de travail à faire remplir par les employeurs et surtout les plus importants à faire remplir par les Mairies. A ces deux niveaux les postulants se heurtaient à la plus insigne mauvaise volonté des patrons et des maires hostiles à la nouvelle législation.

Je ne pourrai m'attarder à décrire le calvaire des premiers allocataires. En ce temps là, c'est la Mairie communiste de Capesterre-Belle-Eau qui donna le branle et c'est à ma connaissance cette commune qui eut le privilège d'abriter le premier titulaire de cette nouvelle prestation.

Pour ma part, recruté en tant que rédacteur, j'étais chargé de la correspondance générale, celle de la présidence en particulier, ce qui me mettait en contact régulier avec Amédée Fengarol. Je devais, en outre, assurer le secrétariat du Conseil d'administration, du bureau et des commissions. Il m'est revenu, ensuite, de mettre sur pied et de diriger le service du contentieux, puis de représenter l'organisme en justice.

Enfin, vaille que vaille, à mon départ en 1955, la Caisse de Sécurité Sociale de la Guadeloupe avait acquis son allure de croisière sous l'impulsion de Félix Edinval, qui avait succédé à Amédée Fengarol et à qui je suis reconnaissant de m'avoir défendu contre certaines iniquités du directeur.

Enfin, la notion de sécurité sociale commençait à s'installer dans les esprits. Le personnel avait pris sa part tant dans le développement de l'institution que dans sa pénétration dans les masses guadeloupéennes. Le syndicat CGT, l'unique au début, qui réunissait l'ensemble du personnel, dont j'avais participé à la création et figurais au premier conseil d'administration, a joué un très grand rôle à cet égard.

Permettez-moi de terminer en vous exhortant à rendre un grand hommage aux pionniers de 1949.

Guy DANINTHE

NB Je voudrais aussi émettre deux observations relatives à la présentation d'Amédée Fengarol faites dans l'invitation. 1° Il n'est pas mort dans la rue. 2° A ma connaissance, ses relations avec HB ne sont pas avérées